Économie Industrielle ¹ (UGA, L3 Éco, S2)

Travaux dirigés : TD1-TD3 (éléments de correction sur les commentaires de textes)

Michal W. Urdanivia*

*UGA, Faculté d'Économie, GAEL, e-mail : michal.wong-urdanivia@univ-grenoble-alpes.fr

8 mars 2022

^{1.} responsable du cours : Sylvain Rossiaud

1. TD1: Arquié and Bertin (2020)

2. TD2: Transdev Group versus SNCF (Ouibus)

3. TD3: Combe and Monnier (2012)

1. TD1: Arquié and Bertin (2020)

(a) Marché pertinent

- Vous pouvez consulter ici: https://www.concurrences.com/fr/dictionnaire/marche-pertinent.
- Un marché de produits en cause comprend tous les produits et/ou services que le consommateur considère comme interchangeables ou substituables en raison de leurs caractéristiques, de leur prix et de l'usage auxquels ils sont destinés.
- Le marché pertinent géographique comprend le territoire sur lequel les entreprises concernées concourent à l'offre et à la demande des produits ou services en cause, sur lequel les conditions de concurrence sont suffisamment homogènes.

(a) Marché pertinent

- Points sur lesquelles insister :
 - double dimension d'un marché pertinent : produit et géographique,
 - calcul des élasticités-prix croisée,
 - importance de ce concept pour l'ensemble des études de cas qui seront étudiées par la suite concernant les stratégies de recherche de pouvoir de marché de la part des firmes.

(b) Paradigme S-C-P et concentration

• Objectif : retour sur la construction et la lecture structuraliste du paradigme SCP en éco industrielle ².

Rappel :

- Grille d'analyse sectorielle développée par l'école de Harvard pour qui l'éco indus doit s'attacher à étudier l'impact des structures de marché sur le comportement des entreprises.
- Les principaux auteurs en sont Edward Mason (1899-1992) et Joe Bain (1912-1981).

(b) Paradigme S-C-P et concentration

- L'enchaînement analytique du paradigme S-C-P est donc :
 - (i) l'étude des structures de marché.
 - (ii) analyse des comportements des entreprises,
 - (iii) des performances réalisées.
- Les performances sont donc supposées dépendre des stratégies des firmes qui elles-mêmes dépendent de la structure du marché, en particulier du degré de concentration des entreprises.
- Par exemple, les profits élevés (performance), supposent une collision entre les firmes en matière de prix (stratégie) elle-même permise par une forte concentration dans la branche (structure).

(b) Paradigme S-C-P et concentration

- La lecture structuraliste se réalise de manière descendante et unidirectionnelle.

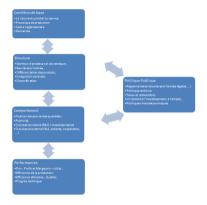


Figure 1 - Explication technologique de la concentration au prisme du paradigme SCP Source: http://www.analyse-sectorielle.fr/2011/11/objectif-dune-analyse-sectorielle/

^{2.} Vous pouvez consulter ici aussi: http://www.analyse-sectorielle.fr/2011/11/objectif-dune-analyse-sectorielle/

(c) Harvard vs. Chicago

Harvard :

- Idée d'une "concentration néfaste".
- La corrélation positive qui existe habituellement entre degré de concentration et taux de profit élevé tient aux comportements anti-concurrentiels des entreprises (= hypothèse de la collusion).
- De ce point de vue, la politique de la concurrence doit être pro-active :
 - Les autorités de la concurrence doivent contrôler, voire sanctionner les comportements des firmes susceptibles de créer des positions dominantes sur les marchés qui, compte tenu des conditions de base, en auraient été autrement dépourvus
- Ce faisant, l'objectif est de maintenir les conditions d'une "concurrence praticable", c'est-à-dire une structure d'organisation dans laquelle les tendances à la concurrence sont plus fortes que les tendances à la collusion.

(c) Harvard vs. Chicago

• Chicago:

- L'idée des "super-stars" développée (et critiquée) dans le texte fait écho au travail de l'école de Chicago durant les années 1970, de Harold Demsetz en particulier :
 - Cet auteur conteste la relation causale établie par les économistes de Harvard entre taux de concentration élevé et taux de rentabilité supranormal.
 Surtout, si cette corrélation positive existe, il faut y voir le résultat de l'efficacité productive des grandes firmes et
 - non pas le résultat de comportements anti-concurrentiels.

 * Il s'agit de "l'hypothèse de l'efficacité" développée par Harold Demsetz pour s'opposer à "l'hypothèse de la collusion
 - e Il s'agit de "l'hypothèse de l'efficacité" développée par Harold Demsetz pour s'opposer à "l'hypothèse de la collusion " mise en avant par les auteurs de Harvard.
 - Pour Chicago, les plus grandes firmes évoluant sur un marché concentré sont donc fondamentalement plus productives.
- En outre, les auteurs de l'école de Chicago mettent en évidence que la structure (degré de concentration) doit elle-même être considérée comme le résultat des performances des firmes;
- les positions dominantes que certaines firmes peuvent acquérir tiennent à leur efficacité productive supérieure.
- Ces positions dominantes ne peuvent néanmoins être que temporaires puisque sous la pression concurrentielle le surprofit entraînera l'entrée de nouvelles firmes sur le marché.

(d) Microsoft(Procés)

Objectif:

- revenir sur école de Chicago/théorie du marché contestable dont on retrouve ici certaines idées fondamentales.
- Ces idées justifient une approche plus libérale ou moins interventionniste de la part des autorités de la concurrence, comparativement à l'école de Harvard.
- Pour Chicago/théorie du marché contestable :
 - La concentration industrielle n'est a priori pas inquiétante. Les grandes firmes ont atteint leurs tailles parce qu'elles sont, avant tout, les plus productives.
 - (ii) Le nombre de firmes présentes sur un marché ainsi qu'une répartition inégalitaire des parts de marché ne sont pas de bons indicateurs de l'intensité de la concurrence. La concurrence potentielle-contestabilité du marché permet de conduire à des performances proches de l'idéal poursuivi par la théorie concurrentielle. (cf. Théorie du marché contestable).
 - (iii) Vision dynamique du processus concurrentiel. Le monde industriel est en perpétuel mouvement, et les positions dominantes sont donc par essence temporaires.

2. TD2: Transdev Group versus SNCF (Ouibus)

(1) Politique de prix de prédation

• Rappel(c.f. CM):

"La prédation est une pratique tarifaire consistant, pour un opérateur dominant, à vendre en dessous de ses coûts de production dans le but d'éliminer, d'affaiblir ou de discipliner ses concurrents sous réserve de la possibilité de récupérer à terme et sous quelque forme que ce soit les pertes accumulées délibérément" (Autorité de la concurrence, affaire Wanadoo, 2002)

- Points à souligner :
 - arbitrage temporel :
 - * cette stratégie n'est rationnelle/rentable que si les pertes qu'elle subit dans un premier temps pour éliminer ses concurrents présents ou potentiels sont compensées par les gains futurs
 - Pratique sanctionnée
 - * raison : prix prédateur est guidé par l'intention d'exclure du marché un ou des concurrents par des moyens autres que le processus concurrentiel "normal" / par le "mérite".

(2) Argumentaire de l'autorité de la concurrence

- 4 éléments à prendre en compte :
 - 1. Définition du marché en cause/marché pertinent : RAS
 - 2. Rôle des subventions croisées
 - * permettent selon transdev à la SNCF de soutenir les prix bas.
 - il a été développé en CM la problématique et le débat relatif au manque de crédibilité des politiques de prix de prédation.
 - dans le cas analysé, Transdev considère que ce sont les subventions croisées qui permettent d'assurer la crédibilité des prix prédateurs.
 - 3. Test de coûts et délimitation entre les 3 zones.
 - * Ces trois zones ont été présentées en CM (p. 22).
 - * Il convient donc peut-être d'insister sur les spécificités du "marché émergent" mises en évidence dans l'analyse de l'autorité de la concurrence et qui expliquent selon elle que les prix se situent dans la zone grise :
 - "ce qui anime l'entreprise est davantage une logique de retour sur investissement à horizon raisonnable qu'une logique de couverture immédiate des coûts."
 - 4. Absence d'éléments permettant de considérer que les "tarifs agressifs" de Ouibus constituent une pratique de prédation ou sont fixéx dans le cadre d'un plan ayant pour but d'éliminer un ou des concurrences ni qu'ils sont susceptibles de provoquer des effets, potentiels ou reels, d'éviction (p. 30).

3. TD3: Combe and Monnier (2012)

Question: Concentration

- Un petit nombre d'offreurs.
 - Facilité pour négocier un accord. (faible coût de transactions)
 - Un + grand nombre -> hausse du coût de détection d'un tricheur.
 - Conséquence : incitation à forcer les concurrents à sortir du marché.
- Échantillon de 87 cartels détectés au cours de la période 67-2007.
 - nombre moyen de participant : 8.
 - La durée de vie et le pouvoir de marché d'un cartel est positivement corrélé à la concentration du secteur.

Question : Caractéristiques principales

- Faible élasticité-prix de la D.
 - Fort pouvoir de marché.
 - Une baisse (ou une hause) des prix ne va pas sensiblement changer la demande.
- Homogénéité des produits et des coûts
 - Pas de stratégie de différenciation possible.
 - L'hétérogénéité des biens, en réduisant la transparence du marché et donc la capacité à punir rapidement les tricheurs rend la collusion plus ardue.
 - Des coûts symétriques facilité également l'entente (Pas d'asymétrie d'information->transparence + partage du marché facilité)
- L'existence d'obstacles à l'entrée et à la sortie (de nature juridique et éco) constitue une condition favorable à l'apparition d'un cartel.
 - +Mise en place de BE stratégique possibles.
 - Si non existence-> entrée de concurrents potentiels.
- Ainsi, dans la plupart des cas, les entreprises incriminées opèrent pour l'essentiel sur des marchés de biens intermédiaires.
 - la vente de détail et les services aux conso sont en effet peu représentés (à l'exception des services financiers).
 - En outre, de nombreux cartels affectent des industries pour lesquelles les BE sont significatives (ind chimique).
 - L'élasticité-prix de la D faible (ce qui est le cas généralement pour les produits intermédiaires).
- Les résultats sont donc relativement conformes aux conclusions de la th. éco. selon laquelle la collusion est d'autant plus probable que les produits sont homogènes, les BE fortes et l'élasticité-prix de la D faible.

References

Arquié, Axelle and Julia Bertin. 2020. Les dessous de la concentration, chap. 4. La Découverte, Collection repère.

Combe, Emmanuel and Constance Monnier. 2012. "Les cartels en Europe, une analyse empirique." Revue française d'économie Volume XXVII (2):187–226.